

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2341

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Rénovation des toitures du collège Victor Schoelcher - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Laurence Fréty

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2341**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Rénovation des toitures du collège Victor Schoelcher - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le collège Schoelcher, situé au 273 rue Victor Schoelcher à Lyon 9ème, dans le quartier de La Duchère, est bordé au nord par l'avenue de Champagne, au sud et à l'est par la rue Victor Schoelcher et à l'ouest par des bâtiments d'habitation.

Le collège est composé de différents bâtiments à toitures terrasse ou toitures à plaques nervurées. L'opération ne porte pas sur l'ensemble du complexe mais uniquement sur un bâtiment d'extension construit en 1994 (bâtiment K), soit 1 100 m². Celui-ci est composé du grand hall d'entrée du collège, du self, des salles de classes en rez-de-chaussée, des bureaux administratifs, du centre de documentation et d'information (CDI) à l'étage, des salles informatiques et de couloirs de circulation.

La couverture concernée présente une surface proche de 1 100 m² en plaques nervurées.

Depuis quelques années, des infiltrations d'eaux pluviales en toiture et le long des murs ainsi que des problèmes de condensation sont constatés. Ces infiltrations dégradent l'enveloppe du bâtiment et ont un impact direct sur le confort des utilisateurs. Il convient donc d'apporter une solution technique pour résoudre ces désordres.

II - Le projet

À la suite des différents diagnostics réalisés, 2 désordres importants sur l'ensemble de ceux détectés sur le bâtiment amènent un inconfort et empêchent la réalisation de travaux intérieurs sollicités par l'établissement :

- forte condensation : moisissures dans l'isolant et sur les murs, présence d'humidité dans les plafonds et sur les parois,
- infiltrations d'eaux pluviales : traces sur les poutres et les murs.

Pour remédier à ces problèmes, le projet consiste à refaire à neuf la couverture en plaques nervurées et à réaliser des travaux de renforcement de charpente.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la toiture est estimé à 600 000 € TTC répartis comme suit :

- prestations intellectuelles : 32 000 € TTC,
- travaux de toiture : 568 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de rénovation de la toiture du bâtiment K du collège Victor Schœlcher à Lyon 9ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, pour un montant de 540 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 540 000 € en 2024, sur l'opération n° 0P34O9540.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 600 000 € pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 60 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - solliciter, auprès de tout organisme, une subvention d'équipement,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction des demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-302368-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
